

DELIBERATION DU SIAEP PRESLY / ENNORDRES

Séance du 19/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
6	4	5

Vote
A l'unanimité
Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2023, le 19 Décembre à 18:00, le Conseil Syndical du SIAEP s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOREAU Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/12/2023.

Présents : Mmes : PRUNIER Cathy, ROQUES Catherine, MM : CORNUEL Patrick, MOREAU Nicolas

Excusés : M. DE POMMEREAU Emmanuel,
M. LOHSE Philippe donne procuration à M. MOREAU Nicolas

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE DE
VIERZON

Le :
Et
Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROQUES Catherine

2023-09 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION D'UN NOUVEAU FORAGE "TERRES DES HENRYS"

Monsieur le Président rappelle que le syndicat a décidé de réaliser un nouveau forage au cénomanien sur le site de production actuel de « Terre des Henrys » et a lancé une consultation pour la passation d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour cette opération.

Monsieur le Président donne lecture du rapport d'analyse des offres établi par l'assistant au maître d'ouvrage, le bureau d'études HADES et propose de retenir l'offre la mieux-disante de la société ASTREE pour un montant de 27 840,00 €.HT ou 33 408,00 €TTC comprenant les missions complémentaires n°1, 2 et 3 relatives à l'élaboration du dossier loi sur l'eau, du rapport de fin de travaux et des études complémentaires sollicitées par l'hydrogéologue agréé.

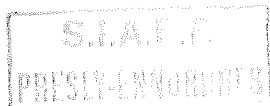
Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir la société ASTREE pour son offre de base avec les missions complémentaires n°1, 2 et 3 concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un nouveau forage au cénomanien F3 « Terres des Henrys » à PRESLY
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché et tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/12/2023
Le Président

Secrétaire de séance
ROQUES Catherine



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized cursive script.

Transmis au contrôle de légalité le 22/12/2023
Publication sur le site internet de la commune le 22/12/2023

Acte à classer

2023-09

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-22T15-08-53.00 (MI249961864)

Identifiant unique de l'acte : 018-251800124-20231219-2023-09-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
POUR LA RÉALISATION D'UN NOUVEAU FORAGE "TITRES
DES HENRY'S"

Date de décision : 19/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Travaux

Identifiant unique de l'acte
antérieur :

Acte : siaep 2023 09.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/12/23 à 15:08

Par SESTRE Corinne

Transmis

Date 22/12/23 à 15:08

Par SESTRE Corinne

Accusé de réception

Date 22/12/23 à 15:19

